



Compte-rendu de la réunion sur la revalorisation des heures de nuit.

17/11/2020

Environ 500 collègues effectuent régulièrement leur travail durant la nuit.

La CFDT-Météo est opposée à la multiplication des nuits : les nuits les meilleures sont celles passées chez soi bien au chaud. En revanche, si des nuits sont travaillées, nous les souhaitons bien compensées, et que cela soit au choix, en temps de récupération ou en argent.

Le travail de nuit est compensé actuellement de la manière suivante à Météo-France :

- 0,97€/heure de nuit (entre 21h et 06h).
- 10 % des heures de nuit en repos
- 10 % des heures de nuit en repos ou compensation financière (via les IPHA).

La direction de Météo-France propose les revalorisations suivantes :

- forfait d'IFSE (prime du RIFSEEP) de 40€/mois pour les agents effectuant des nuits.
- Demander à faire passer le taux de nuit interministériel de 0,97€ à 2€

L'avis de la CFDT-Météo :

- nous accueillons favorablement la volonté de la direction de revaloriser les heures de nuit, suite à une demande de longue date et répétée de la CFDT-Météo. Les propositions sur la table ne sont certes pas mirobolantes mais ne sont pas dérisoires non plus.
Un forfait dès le 1^{er} janvier 2021 pour les agents faisant des nuits serait une réelle avancée.
- la compensation au forfait d'IFSE n'est pas optimale ; elle est au même niveau pour tous quel que ce soit le nombre de nuits effectuées par chacun, ce qui n'est pas parfaitement équitable **mais elle permet une mise en place concrète rapidement.**
- La révision du taux de nuit interministériel de 0,97€ à 2€ n'a aucune chance d'aboutir.

Les revendications de la CFDT-Météo :

- **Acter cette proposition d'augmentation d'IFSE, en la portant à 55€,** montant obtenu par d'autres fonctionnaires récemment.
- **Acter l'augmentation du taux horaire de 0,97€/nuit à 2€/nuit avec l'accord suivant :** tant que cette augmentation n'est pas effective, nous proposons de la remplacer par une augmentation équivalente de l'IFSE. La DG nous indique en séance que cette augmentation n'est pas budgétée pour 2021. Soit, prévoyons-la à compter de 2022.
- Notre choix ne serait pas de tenter de renégocier le taux horaire interministériel (bloqué à 0,97€ depuis 1999). Il serait de **renégocier avec les tutelles les compensations** en vigueur à Météo-France (10 % en repos compensateur et 10 % en bonifications horaires, quitte à simplifier le dispositif, tout en rendant les BHI optionnelles comme les IPHA).

La CFDT-Météo attend désormais **une mise en place rapide du forfait IFSE et une définition précise de la stratégie et des objectifs de négociation auprès des tutelles.** La CFDT-Météo reste disponible pour travailler sur ce sujet, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant.